



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

01 JUILLET 2019

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 24 juin 2019

Date d'affichage : 09 juillet 2019

**L'an deux mil dix-neuf, et le premier juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire**

**Etaient présents** : Mmes MM J.C DEMENUS – M. JACOBBERGER – F. LUPFER - C. LOUVIOT – J. PAOLI – B. PY – T. SEGUIN : adjoints, S. COLLILIEUX – S. DUJIN - A. GAVORY – M. HEQUET - C. HOTTINGER - A. IPPONICH – C. LAMBOLEY – F. LIECHTELE – P. PARISOT – T. SCHLUMBERGER - A. SEGUIN – C. TOITOT - Y. TESTON – E. WROBEL

**Pouvoirs** : A.M. CHOQUET a donné pouvoir à P. PARISOT – L. PHILIPPE a donné pouvoir à B. PY – M. SEGURA a donné pouvoir à M.C. FAIVRE

**Absent** : M. PELTIER

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

**En préalable, Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Deux demandes d'achat de parcelles ont été reçues en mairie le lendemain de l'envoi des convocations. A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à ajouter ce point à la fin de l'ordre du jour.**

**Madame le Maire transmet les divers remerciements qui ont été adressés à la Mairie, suite à décès de Mme Irène LIEFFROY, M. Jacques HORIOT, M. Jean-Yves PERROZ, M. Francis SCHOTT, M. Aurélien WALTER et Mme Mathilde MAIRE.**

**Des remerciements ont été adressés par la Fédération Française des stations vertes, pour l'accueil réservé et l'organisation lors de la cérémonie du 25 mai et par l'équipe du service national universel, suite à sa visite au Musée de la Négritude.**



**RIFSEEP**

**Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise  
et de l'engagement professionnel : IFSE et CI**

En 2014, l'Etat a modifié les dispositions relatives au régime indemnitaire (primes) de la Fonction Publique d'Etat. A partir de 2015, ce RIFSEEP (Régime Indemnitaire basé sur les Fonctions, les Sujétions, l'Expertise, et l'Engagement Professionnel) doit être adapté dans les collectivités territoriales. Le projet de nouveau régime indemnitaire pour les agents de la Commune de Champagny, proposé par Madame le Maire, a fait l'objet d'une réflexion interne et d'un accompagnement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG70). Il a pour objectif de mieux prendre en compte l'expérience des agents, leur engagement et leur manière de servir. Il comprend une première partie liée au poste réellement exercé et une deuxième partie de complément annuel. Le projet de délibération a été soumis au comité technique du CDG, lequel a donné un avis favorable le 25 juin 2019. Après un rappel du régime des primes (IAT) qui existait depuis 2010 à Champagny et une rapide présentation du nouveau dispositif (le projet de délibération avait été communiqué en amont aux conseillers), des éclaircissements ont été demandés sur les emplois décrits dans le tableau. Quant aux questions sur le budget, il a été précisé que l'objectif premier était de maintenir le niveau de prime actuel pour les agents et de mettre à jour les primes pour les agents dont les postes ont évolué dans les dernières années. Pour la partie complément indemnitaire, il s'agit de tenir compte de la manière de servir et de motiver les agents. Les montants maximums sont indiqués par obligation réglementaire et devront être budgétés en 2020 mais cette dépense ne sera pas réalisée en totalité. Une question a porté sur les modalités d'attribution des primes par l'autorité territoriale et une suggestion faite de mettre en place un comité pour valider ces attributions. Madame le Maire a rappelé qu'elle était, en tant qu'autorité territoriale chargée de cette attribution à partir des informations transmises par les responsables des services. A l'issue de ce débat le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de RIFSEEP tel que présenté en séance et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette question.



**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DITES « AUTOMATIQUES »**

Après présentation du détail des subventions dites « automatiques » et des changements par rapport à 2018 (dissolution d'une association, augmentation pour la Prévention Routière) le Conseil Municipal valide à l'unanimité les subventions dites « automatiques » pour 2019 selon le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	vote 2019	ASSOCIATIONS	vote 2019
CULTURE 70	25	Amicale des Donneurs de sang	84
Asso Transhepathes BFC	30	Vie libre (Ronchamp-Melisey)	84
Adot (don d'organes)	30	Croix rouge	122
AFM (telethon national)	30	Prévention routière	150
Ligue nationale contre le Cancer	30	Restos du Cœur	153
Adapei 70	30	ELIAD (ex FASSAD)	237
Vaincre la Mucoviscidose	30	Veuves civiles Hte-saône (FAVEC)	260
ASSO Valentin Haüy (aveugles)	30	Les Bons Vivants	500
AFSEP (Sclérose en plaque)	30	ADMR	763
France Alzheimer	30	Secours catholique	763
Délégués éducation nationale	75	Route des Abolitions	2 000
Cheveux d'argent	80	Amicale du personnel	4 700
<b>TOTAL 2019</b>			<b>10 266</b>



**MOTION DE SOUTIEN A GENERAL ELECTRIC**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suite à l'annonce du plan social par la direction de General Electric, s'associe aux différentes collectivités pour apporter son entier soutien aux salariés de l'entreprise, demander une révision drastique à la baisse de ce plan social jugé excessif et souhaiter des garanties pour un avenir industriel sur le secteur de Belfort, dont le bassin d'emploi s'étend jusqu'à Champagny.



**REGULARISATION CESSION GRATUITE PARCELLES AM 320, 321, 324 et 325 « Sous les Chênes »**

En 1997, un bornage avait été fait lors de la création d'un lotissement Rue des Chênes / impasse des Myosotis et des cessions de parcelles pour élargissement de la voirie et passage des réseaux étaient prévues (pour une surface totale de 1are 86). Cependant les actes n'ont pas été réalisés suite à ce bornage, il convient aujourd'hui de régulariser ces transferts de propriété et une délibération du Conseil Municipal s'avère nécessaire. Les accords de l'époque prévoyaient une cession gratuite à la Commune. Les propriétaires sont toujours d'accord pour ces conditions. Le Conseil Municipal valide cette acquisition de parcelles avec 23 pour et 2 abstentions.



**INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE EN 2019**

Le plafond de l'indemnité de gardiennage de l'église est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la Commune. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église de Champagny au prêtre résidant au presbytère, pour un montant de 479,86 €.



**BOIS A COUPER SUR UNE PARCELLE APPARTENANT AU CCAS**

Le CCAS de Champagny est propriétaire de la parcelle ZO 28 sur laquelle des arbres nécessitent un élagage et des coupes. Par délibération du 20 juin 2019, le CCAS a mandaté la Commune pour faire réaliser ces coupes. Une offre d'exploitation a d'ores et déjà été reçue mais d'autres consultations vont avoir lieu. Les éventuels produits de ces coupes seront reversés au CCAS. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mettre en place les démarches pour tailler et exploiter cette parcelle et reverser ensuite les éventuels produits au CCAS.



## CESSION DE PARCELLES SUR LA ZA

La Commune, propriétaire de plusieurs parcelles dans la ZA de Champagney a reçu deux demandes d'achat de la part d'exploitants forestiers dans le but d'y installer leur activité professionnelle et d'y stocker leur matériel dans de bonnes conditions. Messieurs Trédant Kevin et Florian souhaitent acquérir chacun une parcelle d'environ 1 800 m<sup>2</sup>. Ces parcelles seront bornées dans la rue des Croix en découpant les parcelles B 1250, 1252 et 1248. Cette solution permet d'optimiser les espaces disponibles (présence des réseaux d'eau et d'assainissement et possibilité de créer un chemin d'accès pour desservir ultérieurement d'autres parcelles) et nécessitera seulement une extension du réseau électrique. Sur Proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder une parcelle d'environ 1 800 m<sup>2</sup> à M. Trédant Kévin et une autre de même taille à M. Trédant Florian, pour un montant de 7 € du m<sup>2</sup>, les frais de bornage et de notaire étant à la charge des acheteurs.



## INFORMATIONS DIVERSES

Le bilan de la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme pour le mois de mai.

La démission du Conseil d'Administration de la section de Ronchamp de la FNATH

La présentation d'un projet en cours de montage sur le secteur en partenariat avec l'APF (Association des Paralysés de France) et le Secours Catholique, appelé « Les rendez-vous malins » pour construire une réponse sociale pour lutter contre l'isolement des personnes les plus vulnérables. Le CCAS est déjà saisi de ce projet.

L'embauche de M. Orlando Genga pour un contrat de 3 mois en remplacement d'un agent des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

L'embauche de M. Lucas Badariotti à la Maison de la Négritude en renfort saisonnier du 22 juillet au 22 septembre.

Les membres de l'opposition qui ont sollicité par écrit une demande pour se réunir dans une des salles de la mairie à compter de septembre recevront rapidement une réponse écrite positive et peuvent prendre contact avec le secrétariat pour définir leur planning.

Le projet de réorganisation des services du Trésor Public a été présenté pour le département de la Haute-Saône, il ne donne pas du tout satisfaction aux élus locaux. Les discussions vont se poursuivre dans les mois à venir.

Une question est posée sur l'état du parcours Vita, suite aux coupes de bois qui ont eu lieu cet hiver et ce printemps.

Il est répondu que cette coupe était indispensable pour des raisons sanitaires et sécuritaires. Les parcelles de bois ont été régulièrement exploitées par l'ONF et ce travail est réalisé dans des délais normaux d'une telle exploitation.

Des efforts ont été demandés à l'ONF et aux exploitants pour accélérer la remise en état. Il reste encore des ornières à boucher sur le chemin mais la situation s'est améliorée. Il conviendra de faire un vrai bilan quand l'exploitation sera entièrement terminée.

Des questions sont posées sur la sécurité et les incivilités sur le site des ballastières et sur la plage en particulier (courses de quad, abandon des mégots et déchets divers, parking désordonné sur le bord de la RD4...). La gendarmerie a sollicité la mairie pour connaître tous les arrêtés encours et mettre en œuvre une surveillance du site. La Communauté de Communes devra être interrogée sur cette question.

Madame le Maire remercie toutes les associations et personnes qui se sont investies ces dernières semaines dans l'animation de Champagney : Les P'tits loups (école maternelle), l'Ecole buissonnière (école d'Eboulet), les Crins de l'Espérance, les Amis du Carillon, la Maison de la Négritude, l'association pour l'animation de la Vallée du Rahin (chasse au Trésor), artisans et commerçants pour le marché du dimanche aux ballastières qui a connu sa première édition, la marche gourmande.

Elle rappelle les événements à venir : activités de l'association des pêcheurs le 7 juillet, le passage du Tour de France à la Planche des Belles Filles le 11 juillet, les animations du 14 juillet et le feu d'artifice organisé en commun avec la Commune de Ronchamp aux ballastières, la caravane du Basket qui passe à Champagney les 18 et 19 juillet, les marchés du dimanche aux Ballastières qui se poursuivent un dimanche sur 2 pendant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 heures et 35 minutes

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE



